

Le 17 octobre 2022

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-4197-2022**
ROEE - Demande de révision de la décision D-2022-061 rendue dans le dossier R-4169-2021 phase 1

Chère Consoeur,

La présente donne suite à vos correspondances datées du 22 août 2022¹ et du 12 octobre 2022² dans lesquelles la Régie requiert des participants la transmission des informations requises aux fins de la planification de l'audience conjointe des demandes de révision déposées dans les dossiers R-4195-2022, R-4196-2022 et R-4197-2022 ainsi que le dépôt des plans d'argumentation et autorités.

Le GRAME dépose par la présente son plan d'argumentation dans le cadre du dossier R-4197-2022. Tel qu'il appert de son plan d'argumentation, l'intérêt du GRAME à participer à l'examen de la demande de révision de la décision D-2022-061 porte uniquement sur la section 6.2 intitulée «Les nouveaux bâtiments» que l'on retrouve aux paragraphes 193 à 213 de cette décision.

Ainsi, le temps requis pour la présentation de l'argumentation du GRAME est estimé à quinze (15) minutes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (3)

cc. Me Franklin S. Gertler (ROEE), Me Hugo Sigouin-Plasse (Énergir s.e.c.) et Me Joelle Cardinal (HQD) par courriel

¹ A-0005

² A-0006